



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Kresto® Special ULTRA

Cette FDS n'est pas obligatoire au titre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et est fournie à titre d'information uniquement.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Kresto® Special ULTRA

Numéro du produit KSP30ML, KSP250ML, KSP2LT, KSP4LTR, KSP30MLWW

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent pour les mains.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SC Johnson Professional SAS  
3/5 RUE DU PONT DES HALLES  
94656  
RUNGIS  
CEDEX  
Tel 01.41.80.11.30  
FAX 01.45.12.97.26  
info.profr@scj.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Non applicable.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Remarques d'étiquetage Ce produit cosmétique est régit par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

##### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

## Kresto® Special ULTRA

<b>INCI</b>	DIMETHYL GLUTARATE, LAURETH-6, JUGLANS REGIA (WALNUT) SHELL POWDER, DIMETHYL ADIPATE, DIMETHYL SUCCINATE, STEARALKONIUM BENTONITE, ETHYLHEXYL STEARATE, CELLULOSE ACETATE BUTYRATE, TITANIUM DIOXIDE, PROPYLENE CARBONATE, SILICA, PARFUM (FRAGRANCE), QUATERNIUM-18 BENTONITE
-------------	--

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non pertinent. Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Non pertinent.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
---	--

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
--	---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec les yeux.
----------------------------------	----------------------------------

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
--	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Kresto® Special ULTRA

**Méthodes de nettoyage** Rincer le déversement à grandes eaux. Eviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stable à température ambiante normale.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Non pertinent.

**Protection des yeux/du visage** Non pertinent.

**Mesures d'hygiène** Non pertinent.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide visqueux. Suspension.

**Couleur** Beige.

**Odeur** Fragrance.

**pH** Pas d'information disponible.

**Point de fusion** <-15°C

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >100°C @ 1013 mbar

**Point d'éclair** > 100 °C

**Densité relative** ~ 1.131 @ 20°C

**Solubilité(s)** Soluble dans l'eau.

**Température d'auto-inflammabilité** 365°C

**Viscosité** <22,000 mPa s @ 20°C

## Kresto® Special ULTRA

### 9.2. Autres informations

Autres informations                      Aucun.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité                                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique                          Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses                                  Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                          Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                    Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux                                      Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Information générale**                      "Formule déclarée sûre à l'utilisation par un toxicologue par une évaluation de la sécurité produit selon la Réglementation Européenne des Produits Cosmétiques et d'Hygiène corporelle (CE) n° 1223/2009(telle que modifié).  
Selon les connaissances actuelles sur les propriétés des composants de la formule, des effets nefastes ne devraient pas se produire sur la santé humaine dans des conditions normales d'utilisation. L'analyse des données des réclamations clients confirme que le produit est sûr à l'utilisation." Les résultats du Patch Test de 48 heures démontrent que le produit est "non-irritant".

**Inhalation**                                      Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion**                                        Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**                                Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire**                              Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité**                                      Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

## Kresto® Special ULTRA

**Persistence et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

**Demande biologique en oxygène** 378 mg/g

**Demande chimique en oxygène** 1525 mg/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Indications de transport routier** Non classé

**Indications de transport ferroviaire** Non classé

**Indications de transport maritime** Non classé

**Indications de transport aérien** Non classé

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## Kresto® Special ULTRA

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Ce produit cosmétique est régi par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Nouveau logiciel de gestion des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
Date de révision	08/01/2019
Révision	5
Remplace la date	12/01/2018
Numéro de FDS	20745

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.